



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 103794

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'augmentation de la fréquentation des principaux festivals culturels de notre pays. En effet, il semblerait que la fréquentation de certains de nos principaux festivals se soit accrue durant cette année 2006, grâce notamment à une réflexion approfondie des organisateurs sur les attentes des spectateurs, vers une culture plus populaire et plus grand public. Ce fut le cas notamment pour le festival d'Avignon. Il pourrait donc s'avérer intéressant de connaître l'évolution de la fréquentation des dix plus importants festivals culturels de notre pays et de connaître parallèlement le montant des subventions accordées par le ministère de la culture. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer l'évolution parallèle depuis dix ans.

Texte de la réponse

On compte un très grand nombre de festivals sur le territoire national. En 2005, le magazine La Scène a dénombré 1 800 festivals pour le seul spectacle vivant. Le terme festival recouvre une réalité contrastée. À côté de manifestations relevant plus de l'animation ou de la mise en valeur de monuments, beaucoup de festivals jouent un rôle indéniable pour la diffusion des oeuvres. Pour certaines disciplines, ils représentent même le mode privilégié de diffusion, du spectacle de rue à l'ensemble musical et vocal, en passant par le jazz. Les festivals participent également au développement local et permettent souvent la mise en place d'une action culturelle plus pérenne. Outre les festivals spécifiquement consacrés aux arts de la rue comme le festival d'Aurillac ou Chalon dans la rue, de nombreux festivals insèrent dans leur programmation des propositions gratuites sur l'espace public. Il devient donc de plus en plus difficile de connaître précisément leur fréquentation réelle, la représentation dans l'espace public ne permettant qu'une évaluation parfois très globale en l'absence d'une jauge. C'est ainsi que le Festival interceltique de Lorient évalue sa fréquentation totale à 600 000 personnes alors que les spectacles avec billetterie accueillent 130 000 spectateurs. À Aurillac, le nombre de spectateurs est estimé à 100 000, et à Chalon-sur-Saône à 80 000 personnes par jour sur quatre jours. Ce sont des manifestations très populaires qui rassemblent un vaste public. Il en est de même du défilé organisé pendant la Biennale de la danse de Lyon dont on estime le public à 300 000 personnes. De même un certain nombre de rassemblements autour des musiques actuelles sont très fédérateurs. L'exemple le plus spectaculaire en est Les Vieilles Charrues à Carhaix en Bretagne qui se déroule sur 3 jours et rassemble 150 000 spectateurs. Quant au festival Jazz in Marciac, parti d'une initiative d'amateurs de jazz il y a près de 30 ans, il s'est spectaculairement développé depuis sa création et accueille 180 000 visiteurs et 50 000 spectateurs payants. Dans le domaine de la musique classique, la Folle Journée de Nantes affiche une réussite exceptionnelle en matière de fréquentation puisque la manifestation lancée en 1995 autour de Mozart, est passée de 18 000 billets délivrés à 111 000 en 2006. Le concept s'est par ailleurs exporté à Bilbao, Lisbonne et Tokyo. Ces exemples, s'ils montrent la possibilité de rassembler de très vastes publics autour des différentes disciplines du spectacle vivant ne sont pas représentatifs de l'ensemble de l'activité festivalière qui souvent demeure à des niveaux plus modestes en termes de fréquentation sans que cela enlève quoi que ce soit à leur qualité. En 2005, le ministère de la culture a apporté son soutien financier à 310 festivals dans le domaine du

spectacle vivant, pour des raisons qui tiennent tant à la qualité de leur programmation qu'au rôle qu'ils jouent dans la diffusion d'une discipline ou à leur participation à l'aménagement culturel territorial. Face à l'accroissement de l'activité festivalière, cette intervention de l'État, qui se monte à 20,5 MEUR, devient plus sélective. Certains festivals qui se sont fortement développés ces dernières années l'ont d'ailleurs fait sans l'aide de l'État, comme les Vieilles Charrues. Il est donc difficile et délicat d'établir un classement des festivals les plus importants car différents critères peuvent intervenir : qualité artistique, rayonnement, fréquentation, durée de la manifestation.... En revanche, le ministère étant plus fortement impliqué financièrement dans certaines manifestations suit leur évolution. Les chiffres de fréquentation qui vont suivre concernent donc les 10 festivals dans lesquels la participation de l'État est la plus élevée. Il faut préciser que les variations de fréquentation peuvent être liées à des variations des jauges mises en vente ou proposées.

NOM FESTIVAL	FRÉQUENTATION 1998	FRÉQUENTATION 2006	SUBVENTION ministère 1998 en MEUR	SUBVENTION ministère 2006 en MEUR
Festival d'Avignon (IN)	100 277	134 000	2,476	3,343
Festival international d'art lyrique d'Aix	58 700	51 600	2,286	3,217
Festival d'automne (Paris)	97 000	120 000 (estimation)	1,282	1,341
Festival Musica (Strasbourg)	18 400	16 300	0,560	0,784
Festival international des théâtres francophones (Limoges)	20 000	20 500	0,415	0,680
Festival Eclat (Aurillac)	100 000 (estimation)	100 000 (estimation)	0,204	0,573 (avec lieu de fabrication)
L'Été parisien	82 500	165 170	0,457	0,488
Biennale de danse de Lyon	90 200 + défilé (estim. 300 000)	87 400 + défilé (estim. 300 000)	0,099 (soit 0,200 par édition)	0,405 (soit 0,800 par édition)
Le Printemps de Bourges	76 473	72 100	0,320	0,363
Banlieues bleues	14 380	22 900	0,255	0,376

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103794

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9484

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1053